

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 11 (M. Jean-Marc MARTINATO ne participe pas au vote)
Date de la convocation : 21 FEVRIER 2025

Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 073-217302785-20250303-2025_10-DE



Séance ordinaire du TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le trois mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves.

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne

Mme RANCUREL Marie-France a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : VENTE PARCELLE D 3548 A LA SARL LJM IMMO

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

DECIDE DE VENDRE

A la SARL LJM IMMO située 30 B rue des Ecoles 73660 SAINT REMY DE MAURIENNE
la parcelle communale D 3548 d'une superficie de 68 m² au prix de 25 € le m², soit un montant total de 1700 m², pour la création d'un parking.

L'acte administratif et les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le CONSEIL MUNICIPAL donne tout pouvoir au Maire pour signer l'acte administratif.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

Mme Marie-France RANCUREL,
Secrétaire de séance

